

# Mémoire présenté dans le cadre du BAPE pour le PROJET DE CRÉATION DU PARC NATIONAL DES DUNES-DE-TADOUSSAC

Rédigé par Yannick Lapointe, 9 mai 2024



Photo : © Yannick Lapointe, 2018

## Présentation de l'auteur

Résident de Tadoussac à l'année depuis 2018, je réside dans le secteur des Dunes depuis 2019, à proximité de la rue Joseph-Hovington et à moins de 400 mètres de la limite ouest projetée du Parc national. J'ai occupé un poste de technicien en conservation pour le Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent entre 2017 et 2021, et je travaille actuellement comme conseiller principal en gestion du changement pour Emploi et développement social Canada. Je fréquente régulièrement les dunes pour y randonner ainsi qu'y observer et photographier la faune et le paysage. En tant que résidant, je considère avoir un point de vue privilégié sur l'impact de l'activité humaine sur le territoire et sur les enjeux que pose l'afflux de visiteurs pour la communauté locale.

## Motivation du mémoire

Je présente ce mémoire pour exprimer mes préoccupations concernant le Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac. Ces préoccupations m'ont conduit à signer une [pétition](#), initiée par un groupe de citoyens inquiets, demandant la suspension du projet pour permettre une évaluation plus approfondie de l'option d'un parc national. Plus de 300 citoyens de Tadoussac ont signé cette pétition (soit plus de 37 % de la population). Il semble donc évident que le projet ne dispose pas d'un fort soutien local, malgré les consultations effectuées précédemment. Parmi les principales raisons mentionnées par les citoyens, notons (1) l'insuffisance des infrastructures actuelles du village pour accueillir un afflux supplémentaire de touristes; et (2) une préoccupation quant aux objectifs du projet, perçus comme étant davantage axés sur l'exploitation du territoire que sur sa préservation.

## Position personnelle sur le projet

**Dans sa forme actuelle, je m'oppose au projet.** Je partage personnellement les deux principales préoccupations évoquées précédemment, particulièrement en ce qui concerne l'augmentation prévue du nombre de visiteurs aux Dunes et ses répercussions sur la capacité d'accueil du village de Tadoussac et la conservation du territoire. Le projet vise une croissance trop rapide de la fréquentation et se focalise sur les activités de « mise en valeur », en apparence contradiction avec le mandat de conservation émis par le projet et mandaté par M. Molson lors de la cession de ses terres.

Les infrastructures du village de Tadoussac peinent déjà à soutenir l'afflux touristique pendant l'été. Les stationnements sont pleins, l'épicerie et les commerces sont bondés, plusieurs routes n'ayant pas été conçues pour un tel volume de circulation présentent déjà un risque pour la sécurité. C'est particulièrement le cas du chemin du Moulin-à-Baude, en direction des Dunes. L'offre additionnelle d'hébergement prévue dans le parc ne ferait qu'aggraver la situation, car la plupart des visiteurs du parc, même s'ils utilisent la nouvelle route d'accès, voudront sans doute tout de même visiter le village et profiter de ses services. L'impact des VR de la section « vanlife » est particulièrement préoccupant, compte tenu de la taille et du poids de ces véhicules.

Sur le plan de la conservation, comme bien d'autres concitoyens, je reconnais qu'avec l'afflux actuel de 70,000 visiteurs annuellement sur le territoire, le statu quo n'est pas viable à moyen et long terme. Chaque année, cet afflux engendre des impacts environnementaux significatifs, tels que la pollution et la perturbation des écosystèmes fragiles. Je considérerais positivement la création d'un parc national dans la mesure où celui-ci s'inscrivait dans la continuité des mesures prises depuis 2018 par la municipalité de Tadoussac visant strictement à encadrer cet afflux déjà existant de visiteurs :

- En 2018, la municipalité a interdit le camping sur le territoire.
- En 2020, elle a limité l'accès à la circulation automobile hors de la route principale.

Ces deux mesures ont limité les impacts de la fréquentation, mais ne sont de toute évidence pas suffisantes. En effet, la pire année aux Dunes depuis que j'habite Tadoussac a sans aucun doute été 2020, alors que la pandémie de Covid-19 a causé une augmentation d'environ 30 000 visiteurs (jusqu'à environ 100 000), une augmentation qui a eu un impact important sur le village et les Dunes. Or, si environ 30 000 visiteurs supplémentaires ont été ressentis de façon marquée par les habitants du secteur (certains secteurs des dunes avaient des airs de stationnement de motorisés par moment, sans compter la circulation intensive sur le chemin du Moulin-à-Baude), je n'ose imaginer à quoi ressembleraient les 176 769 visiteurs prévus par le projet, même si la fréquentation est mieux gérée. J'ai de la difficulté à croire qu'une telle augmentation de l'affluence (plus de 250 %), sur un territoire qui reste somme toute assez petit, n'aurait pas un impact négatif sur la conservation du milieu, qui devrait rester la priorité absolue.

## Préoccupations supplémentaires

- Comment va-t-on s'assurer que les visiteurs passent bel et bien par la nouvelle route entre le parc et la 138 et qu'il n'y aura pas une augmentation de la circulation sur le chemin du Moulin-à-Baude entre Tadoussac et les Dunes? Les visiteurs voudront sans doute pour la plupart aussi aller visiter Tadoussac. Y aura-t-il des moyens mis en place pour les inciter à se rendre au village en faisant le détour par la 138, ou par exemple en utilisant un service de navette? Idéalement, le tronçon du chemin du Moulin-à-Baude entre le village et les Dunes deviendrait réservé à la circulation locale.
- Y a-t-il eu des études pour mesurer l'impact potentiel du nouveau parc sur les milieux naturels environnants? Je crains par exemple que les visiteurs ou locaux ne voulant pas payer de droits d'accès ou voulant promener leur chien prennent d'assaut le secteur des dunes au nord de l'Anse Élisabeth, la Réserve naturelle du Parc-Languedoc, la plage de Tadoussac, la plage entre Pointe-Rouge et les Dunes, ou la Pointe de l'Islet.

## Mes recommandations

En gestion du changement, il est reconnu que l'adoption et l'acceptation sont plus faciles lorsque celui-ci est graduel et incrémental. Sans abandonner complètement le projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac, qui représente un changement majeur pour les communautés environnantes, je recommande de le réviser pour adopter une approche incrémentale par phase.

Je recommande que la phase 1 se concentre sur la mise en place des infrastructures et des mesures de gestion nécessaires pour encadrer la fréquentation actuelle (70 000 visiteurs), limiter la détérioration et assurer la conservation du milieu. La priorité devrait donc être accordée :

1. Aux infrastructures comme le pavillon d'accueil; les toilettes; les poubelles; la signalisation; l'eau potable; l'aménagement de sentiers pédestres balisés, des routes et chemins d'accès.
2. À l'établissement d'une réglementation pour encadrer les activités sur place. Par exemple, le motocross et les VTT doivent être mieux encadrés, vu leur impact sur la destruction et la régénération de la végétation et, probablement, sur l'érosion des dunes lorsque les véhicules montent ou descendent les talus.
3. À la surveillance et à l'étude du territoire, pour récolter des données probantes qui permettront de mesurer et d'assurer le succès des nouvelles mesures mises en place; d'informer les phases suivantes du projet dans une approche agile; et de démontrer les gains à la population afin d'obtenir leur adhésion pour les phases subséquentes, dans une approche stratégique de gestion du changement.

En phase 2, je recommande de développer graduellement l'offre de services et d'activités de mise en valeur, toujours en se basant sur les données récoltées en phase 1. Avant de procéder, prendre le temps de s'implanter, de laisser la communauté s'adapter aux changements déjà apportés et de développer la crédibilité du parc auprès des groupes impactés. Je ne suis pas complètement contre

des objectifs de croissance et de rentabilité, à conditions que cette croissance soit modérée, bien contrôlée et graduelle. S'assurer par des études sérieuses que la gestion de la fréquentation actuelle est entièrement sous contrôle et que le territoire a la capacité d'absorber toute nouvelle croissance de visiteurs, de même que les milieux naturels et les communautés environnantes. Implanter ces changements en constante collaboration avec les groupes impactés.

Je recommande que l'offre d'hébergement ne se fasse qu'en phase 3, après quelques années d'opération, lorsque la gestion du parc se sera stabilisée et que le projet bénéficiera de plus d'appui auprès des groupes impactés. Je recommande encore une fois d'avoir une approche graduelle et de baser les décisions sur des données probantes récoltées quant à :

1. L'impact sur la conservation des nouvelles activités et mesures d'encadrement établies dans les premières phases du projet.
2. La capacité à absorber la croissance des visiteurs par :
  - les écosystèmes du parc;
  - le village de Tadoussac, incluant ses infrastructures, son réseau routier et ses commerces;
  - les milieux naturels environnants (car une augmentation des visiteurs dans le parc implique aussi une augmentation dans ces autres milieux, comme la Réserve naturelle du Parc-Languedoc, la plage entre Pointe-Rouge et les Dunes ou les dunes de sable au nord de l'Anse Élisabeth ne faisant pas partie du parc national projeté).
3. L'acceptabilité sociale et l'avis des groupes impactés.

Dans un souci de conservation, je recommande de limiter au maximum le nombre d'espaces de camping offerts, et de limiter l'espace occupé par ceux-ci au secteur Nord de l'actuelle route, tout particulièrement pour les espaces de « vanlife ». Cette mesure éviterait de défigurer le paysage dans l'un des secteurs traditionnellement les plus tranquilles et les plus beaux des dunes, le long du talus qui descend jusqu'au fleuve. Elle limiterait aussi l'impact du camping sur les habitations situées au bout du chemin des Battures et permettrait de conserver certains des plus beaux sentiers actuels du parc qui longent ce talus.

## **Conclusion**

Le projet de Parc National des Dunes représente un changement significatif pour la communauté de Tadoussac et son environnement. Une approche plus prudente et mesurée est nécessaire pour assurer la préservation à long terme de ce territoire, tout en répondant aux besoins des visiteurs et de la communauté locale. Le projet devrait d'abord viser à gérer l'afflux actuel de visiteurs afin de mieux protéger le territoire, plutôt qu'une augmentation rapide de l'affluence dans une logique de croissance, avec des visées en apparence pécuniaires. Je pense qu'il obtiendrait ainsi une bien meilleure acceptation de la part des groupes impactés comme la communauté de Tadoussac.